

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 14 du 27 01 2022



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Zoom sur les larves d'altises



Les températures hivernales douces du mois de décembre ont pu conduire à des éclosions tardives de larves d'altises. Comme évoqué dans les BSV précédents, il est nécessaire de suivre l'évolution des populations tout l'hiver et jusqu'à la reprise de végétation.



La gestion du risque des larves d'altises sur colza doit prendre en compte les phénomènes de résistance aux pyrèthrinoïdes.

Sommaire

[Colza](#)

p 1



Larve d'altise, E. Joudelat (CA89)
de 2 mm au stade L1 (jusqu'à 6 mm au
stade L3)
3 paires de pattes



*Larve de diptère (mouche),
E. Courbet (CA70)*
5 mm environ, absence de pattes
Nuisibilité faible

Les larves qui causent le plus de dégâts sont les L2 et L3 (respectivement plus de 4 mm et plus de 6 mm de long).

Il faut cependant noter que les solutions curatives sont très décevantes sur des larves de 6 mm ou plus (L3) car celles-ci sont très peu mobiles et donc rarement en contact avec les différentes spécialités.



D'autre part, à l'heure actuelle, la présence de L1 (moins de 2 mm) n'est pas préoccupante : le colza aura quitté la période de sensibilité lorsque les larves atteindront un stade larvaire critique.

Cas des petits colzas : dans un contexte d'implantation difficile et de levées parfois tardives (fin septembre), on constate sur le terrain des colzas peu développés avec des biomasses inférieures à 200 g/m² voire 100 g/m². Ces situations sont peu représentées dans le réseau d'observations mais elles nécessitent d'être prises en compte car celles-ci sont les plus à risque vis-à-vis des dégâts de ravageurs.

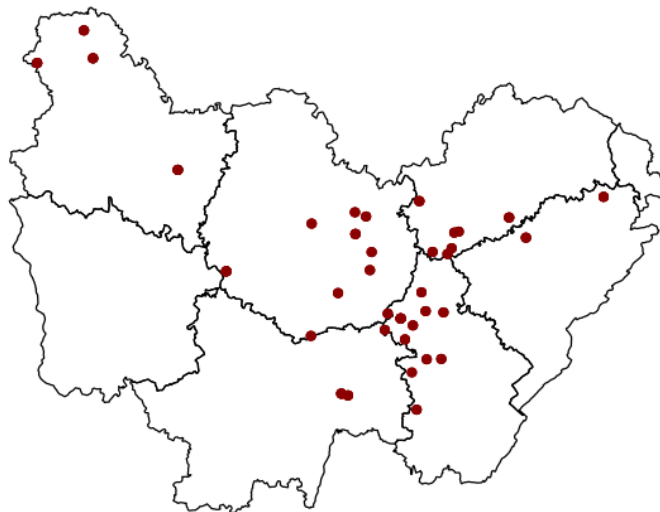
Les épisodes de gelées rencontrés ont eu à la fois des aspects positifs et négatifs. La défoliation a pu permettre de diminuer la pression larvaire (les larves tombent en même temps que les pétioles et n'atteignent pas le cœur). Mais pour les colzas fortement infestés, les galeries creusées par les larves contribuent à fragiliser d'autant plus le colza en augmentant la circulation de l'air froid.

L'utilisation de plantes compagnes (si elles sont suffisamment développées) peut permettre de diminuer la pression exercée par les larves par un effet de leurre.

Les observations peuvent être réalisées par dissection des pétioles ou bien avec la méthode Berlèse (voir description ci-dessous ou [vidéo ici](#)).

Observations :

Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de **48 parcelles**.



Localisation des parcelles observées du 11 au 25 janvier 2022

Les températures hivernales actuelles ne sont pas favorables à la reprise de croissance des colzas. Elles sont cependant défavorables à l'activité des larves d'altises (température moyenne inférieure à 7° C).

Des larves sont présentes dans 93.75% des parcelles. Le niveau d'infestation reste cependant assez faible par rapport aux années précédentes avec une moyenne de 2.9 larves par plante. L'année dernière en sortie d'hiver 2021, cette moyenne était de 6.9 larves / plante. Les infestations semblent plus importantes en Haute Saône et dans le Jura.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 14 du 27 01 2022

Environ un tiers des parcelles observées atteint le seuil indicatif de risque. La taille des larves, l'état du colza et la stratégie de protection déjà appliquée sont aussi à prendre en compte.

Réalisez vos propres observations !

D é p a r t e m e n t	Commune	Nb de larves par plantes entrée hiver	Nb de larves par plante janvier	Biomasse fraîche (g/plante) entrée hiver	Biomasse fraîche (g/plantes) janvier	Biomasse fraîche (g/m ²) entrée hiver	Biomasse fraîche (g/m ²) janvier	Répartition des larves	Traite-ment
21	PICHANGES	4	6			2600			
21	CHAIGNAY	4	4.5						
21	SAINT-MARTIN-DU-MONT	4.4	1			970			
21	RUFFEY-LES-	0.4	0.4			2500	2100	L3	
21	BRESSEY-SUR-TILLE	4.3	7			1400			Oui
21	MARLIENS	1.2	2			1600			Oui
21	AGENCOURT	1.3	1			2600			Oui
21	CORCELLES-LES-	0.4			34.4			46L1 7L2 2L3	
21	SAINT-MARTIN-DE-LA-MER	0	0			150			
25	PRESENTEVILLERS	0	0						
25	POULIGNEY-								
39	MONTBARREY	1.3	0.8		46	1450		0.8 L2+L3	TNT
39	LA LOYE	1.6	5.05	44	58			3.1 L1+L2	Pyrèthres
39	LES HAYS traité	3.6	2.35	29	41			1 L2+L3	Oui
39	LES HAYS Non traité		6.32		50			1.2 L2+L3	Non
39	SAINT-AUBIN traité	0.2	2.6	73	90				Pyrèthres
39	SAINT-AUBIN non traité	6.9	9	61	90			4 L2+L3	TNT
39	SAINT-LOTHAIN traité	0.1	0.2	7	21			0.1 L2+L3	Oui
39	SAINT-LOTHAIN non traité		0.9		16			0 L2+L3	TNT
39	BALAISEAUX	4.6	3.5	57	42			3.5 L2+L3	Pyrèthres
39	RELANS	2.7	5.7	54	40			1.4 L2+L3	Oui

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 14 du 27 01 2022

39	ANNOIRE	3.95	5.8	52	50		L2 +L3	Pyrèthres
39	AUTHUME	1.5	2.1	54	60		L2+L3	Pyrèthres
39	VERS-SOUS-SELLIERES	1.7	2.75	71	79		1.9 L2+L3	Pyrèthres
39	PESEUX (petits colzas)		2.06		<10		22 L1; 7 L2; 6 L3	Oui
39	PESEUX (colza normaux)	2.75	5.6	11	> 10		13 L1; 12 L2; 31 L3	Oui
39	VERCIA	0.4	0.9	17	27		0.2 L2+L3	Oui
70	AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	0.7	1			460		
70	TRAITIEFONTAINE	2	3.2			700	39L1+16L2 sur 17 plantes	Oui BO-RAVI
70	CHOYE	4.4	2.6		25			
70	PESMES	2	1.5		45			
70	CUGNEY SANS FEVEROLE		8,0		80,0			TNT
70	CUGNEY AVEC FEVEROLE		5,2		70,0			TNT
70	CUGNEY LENTILLE TREFL ALEX ESSAI		6,0		45,0			TNT
70	CUGNEY	1.6	6,4		45,0			Oui
70	CUGNEY	3.2	4,2		45,0			TNT
70	CUGNEY 2		6,2		50,0			Oui
70	CUGNEY 2		5,4		50,0			TNT
70	HUGIER gros colzas		3,6		55,0			Oui
70	HUGIER petits colzas	1.5	1,6		10,0			Oui
70	VENERE	4	1,8		45,0			Oui
70	BONBOILLON		4,0		30,0			Traité
70	BAY		5,0		40,0			Traité Bo-ravi le 24/10
70	CHARCENNE	4.4	6,6		25,0			TNT
70	CHARCENNE		2,6		25,0			Traité Bo-ravi 25/10
70	SORNAY - SEMIS 12/09	5	3,0		40,0			TNT
70	FEDRY (GROS COLZA)		0,8		65,0			Traité Bo-ravi
70	FEDRY (PETIT COLZA)		1,0		15,0			Traité Bo-ravi
70	MONT ST LEGER -	0.6	0,4		85,0			Traité Bo-ravi
70	THEULEY -		2,2		50,0			Traité Bo-ravi
70	FRANCOURT		0,0		45,0			Traité
70	PORT SUR SAONE		3,0		95,0			Traité



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 14 du 27 01 2022

70	MONT ST LEGER -	0.6	0,8		40,0				Traité Boravi
70	FRANCOURT HOS- TINE		2,6		50,0				Colza BIO
70	FRANCOURT AGRI		2,4		50,0				Colza BIO
71	BAUDRIERES						720	L1=48 L2 = 22 L3 = 4	
71	BAUDRIERES						2400		
89	MONTACHER- VILLEGARDIN	0.4	1.5						
89	NOYERS	1.68	3.2						
89	MALAY-LE-PETIT	0.4	0.58	10			1800	L3 majori- taires	
89	THORIGNY-SUR- OREUSE	7.1	3.1	39			900	55% L3	

Légende :

- Augmentation du nombre de larves/pieds et/ou diminution de la biomasse
- Diminution du nombre de larves/pieds et/ou augmentation de la biomasse

Seuils de risque en entrée hiver :

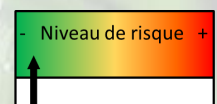
	Plantes de plus de 45 g	Plantes de moins de 45 g
Méthode Berlèse	5 larves / plante	2.5 larves / plante
Méthode par dissection	70% des plantes avec au moins 1 larve	

- Analyse du risque :

Dans cette analyse de risque, on ne prend en compte que les L2 et L3.

- Colzas pour lesquels la biomasse a stagné ou augmenté durant l'hiver et est supérieure ou égale à 45g/plantes :

- si le nombre de larves par pieds a diminué et est inférieur à 5 larves/plantes, le risque est faible



- si le nombre de larves par pieds a augmenté et est supérieur ou égal à 5 larves/plantes, le risque est moyen





- Colzas pour lesquels la biomasse a stagné ou diminué durant l'hiver et est inférieure ou égale à 30g/plantes

- si le nombre de larves par pieds a diminué et est inférieur à 2.5 larves / pieds, le risque est moyen



- si le nombre de larves par pieds a augmenté et est supérieur ou égal 2.5 larves/ plantes le risque est élevé



Méthode BERLESE pour l'estimation de la pression en larves de grosse altise dans les colzas



Source Terres Inovia

Mode opératoire :

- Etape 1 : **prélever au champ** au minimum une vingtaine de plantes (4 * 5 plantes consécutives),
- Etape 2 : de retour au labo ou au bureau, **nettoyer rapidement les plantes** à l'eau claire,
- Etape 3 : **couper les pivots et le plus gros des limbes** (non touchés) puis rincez encore si besoin les plantes (le nettoyage permet d'éviter les tombées et dépôts de terre dans le récipient et facilite le comptage des larves).
- Etape 4 : **répartir les plantes sur le grillage** qui recouvre les entonnoirs. Le nombre de plantes à positionner sur chaque dispositif dépend de la taille des plantes. Il est important qu'aucun morceau de plantes ne dépasse de la cuvette ou de l'entonnoir au risque d'avoir des larves tombant à côté du dispositif. Les premières larves sont visibles au bout de quelques heures.
- Etape 5 : après dessèchement complet des plantes (8 à 15 jours selon la T°C et la taille des plantes), **compter le nombre de larves tombées dans les récipients**. Les observations peuvent aussi se réaliser au fur-et-à mesure de la manip.





BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 14 du 27 01 2022

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

